



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## Archives nationales

Question écrite n° 61913

### Texte de la question

M. Louis Guédon appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la construction d'une cité des archives. Il souhaite que le Gouvernement clarifie sa position sur cette question et indique à la représentation nationale quels seront les véritables moyens dévolus à cet organisme pour qu'il contribue pleinement au respect du principe du devoir de mémoire.

### Texte de la réponse

En réponse à l'honorable parlementaire, il est précisé que les conditions difficiles de fonctionnement des archives nationales sont dues en particulier à la saturation et à l'inadaptation des locaux. Il convient toutefois de souligner qu'en dépit de cette situation, cette institution continue à remplir ses missions essentielles et notamment celle de communication au public des documents constitutifs de notre patrimoine historique. Il n'en demeure pas moins que la construction d'un nouveau centre pour les archives nationales est une nécessité et le ministère de la culture est déterminé à faire avancer ce dossier. Les éléments techniques permettant au Gouvernement de prendre une décision à cet égard sont en cours de rassemblement.

### Données clés

**Auteur :** [M. Louis Guédon](#)

**Circonscription :** Vendée (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 61913

**Rubrique :** Archives et bibliothèques

**Ministère interrogé :** culture et communication

**Ministère attributaire :** culture et communication

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 juin 2001, page 3179

**Réponse publiée le :** 6 août 2001, page 4512